



**Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations,
Chargé de la Lutte contre la Vie Chère.**

Communiqué de presse

Le Gouvernement de la République suspend les effets des conventions et décisions accordant des exonérations fiscales dans le cadre de l'audit des contreparties

Libreville, le 8 septembre 2026 — ayant constaté à l'issue du premier semestre de l'année 2026, les effets des exonérations sur les finances publiques, en particulier un manque à gagner à fin juillet de **209,239 milliards de Francs CFA**, pour les services des douanes et **74,038 milliards de Francs CFA** de manque à gagner pour les services fiscaux sur la même période, il a été décidé de suspendre les effets des conventions et décisions accordant des exonérations fiscales et douanières, et de lancer un audit des contreparties.

Cette décision prise sous l'impulsion de Son Excellence Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, vise à rétablir les équilibres budgétaires de l'État et à assurer une gestion transparente et équitable des régimes fiscaux et douaniers.

Par conséquent, il est interdit, à compter de la date de publication du présent communiqué, d'accorder toute nouvelle exonération fiscale ou douanière, sous quelque forme que ce soit.

Par ailleurs, tous les avantages fiscaux et douaniers antérieurement accordés par des décisions administratives, sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'État réalisera un audit en vue de l'évaluation des contreparties et de l'impact budgétaire et économique des dépenses fiscales sur la période 2023-2026. Les conclusions de cet audit seront communiquées dans les mois à venir.

Les opérateurs économiques sont tenus de prendre toutes les dispositions visant à se conformer aux déclarations et au paiement des impôts, droits et taxes liées à leurs opérations durant la période de suspension.

Les mesures d'incitations fiscales et douanières expressément prévues par la loi feront l'objet d'une révision dans la prochaine loi de finances et seront soumises au vote du Parlement.

Fait à Libreville, le 08 septembre 2026

Le Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette, des Participations,
chargé de la Lutte contre la Vie Chère.

Thierry MINKO

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga